

LE POLITIQUE.

SOMMAIRE. — Manifestations en faveur de Mina à Barcelonne. — Défense de Pépin, impliqué dans l'affaire Fieschi. — Détails sur les arrestations de Toulouse. — Discours d'Odilon Barrot. — Détails sur les courses de Bruxelles. — Description de la machine hydraulique de Huelgoat. — Nouvelles diverses.

FRANCE.

Paris, le 28 septembre. — On lit dans le journal ministériel : « Une dépêche de Narbonne, en date du 25, annonce que le 22, à la nouvelle de la nomination de Mina, comme capitaine-général, Barcelonne a été illuminé; l'hymne de Riego a été chanté au théâtre. On craignait de nouveaux troubles.

On écrit de Valence, le 19, qu'à la suite d'une émeute, le comte d'Almodovar a été forcé de s'embarquer. Quinze cents paysans armés en partie sont entrés dans cette ville le 18. Le pillage était à craindre.

— Nous apprenons à l'instant que l'on a reçu à Paris l'avis que le général Alava acceptait le portefeuille des affaires étrangères, mais refusait la présidence.

— La nouvelle *Minerva* assure que le ministère français a eu l'idée de réunir à Paris un congrès des ministres de la quadruple alliance qui aurait duré pendant les conférences de Kalisch et de Tœplitz, mais que l'Angleterre s'y est refusée.

— Les trois sous-officiers du 5^e léger, arrêtés à Paris pour motifs politiques, ont été cassés et conduits sous forte escorte de l'Ecole militaire à l'Abbaye, avec l'uniforme de simple soldat. L'ordre ministériel porte qu'ils seront dirigés dans le plus bref délai sur les bataillons d'Afrique.

— Nous croyons tenir de très-bonne source le système de défense adopté par M. Pépin devant ses interrogatoires. Ce prévenu ne nie point d'avoir donné quelquefois et à longs intervalles de faibles sommes d'argent à l'accusé Morey; mais il soutient que ces dons n'ont eu lieu de sa part qu'à titre de secours, attendu que Morey, qui se trouvait dans la position la plus gênée, lui avait été recommandé par plusieurs personnes qui lui faisaient de leur côté les mêmes sacrifices, ou si l'on veut les mêmes prêts. Quant à Fieschi, M. Pépin déclare que Morey le lui présenta un jour avec prière de l'employer dans sa fabrique à décortiquer les légumes, qu'il le revit deux ou trois fois ensuite, et que là se bornent ses rapports avec le grand criminel. Lorsqu'on oppose aux protestations d'innocence de M. Pépin les efforts qu'il a faits pour se soustraire aux recherches de la justice, il répond qu'il n'a fait en cela que céder aux sollicitations de sa femme et de sa belle-mère, et que d'ailleurs il savait bien qu'il suffisait d'avoir le moindre rapport avec Fieschi pour être exposé à une longue détention préventive. M. Pépin explique le profond chagrin qui paraît l'accabler par la malheureuse position où il a jeté sa famille, mais il se montre très-peu sou-

cieux de dénoûment du procès dans lequel il est impliqué. (N. Min.)

— La *France méridionale* publie un nouveau bulletin de l'arrestation des membres d'une société secrète de Toulouse :

« Autour d'une table, sur laquelle se trouvait un christ, une Bible, un poignard et un pistolet chargé, étaient assis dix ou douze individus, ainsi déguisés : un masque noir couvrait leur visage, ils étaient coiffés d'un bonnet phrygien, et portaient un bandoulière un ruban tricolore où le noir avait remplacé le blanc, et où pendait une médaille; ils étaient de plus armés d'un poignard.

« Au moment de l'entrée de la force armée, un coup de pistolet fut tiré presque à bout portant; heureusement il ne partit point, et l'on se rendit bientôt maître de l'individu qui l'avait tiré.

« On se livra ensuite à des perquisitions minutieuses, et l'on parvint à découvrir quelques diplômes en blanc, ornés d'un médaillon où se trouvaient deux poignards en sautoir, quelques correspondances, des armes à feu et des poignards.

« Vers quatre heures du matin, on conduisit les prisonniers à la maison d'arrêt, toutefois après avoir été interrogés dans la maison même où s'est opérée l'arrestation.

« On assure que cette société n'avait aucun rapport avec celle des Droits de l'homme, et qu'elle prenait le titre de Société révolutionnaire. Le serment qu'on faisait prêter aux initiés était : *Haine aux rois et aux prêtres.*

« Le nombre des personnes arrêtées jusqu'à ce moment est de 17, parmi lesquelles deux Polonais et un grenadier du 11^e de ligne qui, dit-on, est le président. On assure que des mandats d'arrêt sont lancés contre plusieurs personnes qui faisaient partie de la société. Ceux qui sont arrêtés n'ont pas cessé encore d'être au secret le plus rigoureux.

— Trente-un membres seulement, sur quarante-quatre, assistaient à la première réunion du conseil-général du département de la Seine.

L'honorable M. Lafitte remplissait, à cette première séance, les fonctions de président d'âge. Quelques membres, même parmi ceux qui ne partagent pas les opinions politiques de M. Lafitte, avaient exprimé l'opinion qu'il serait peu convenable de l'éloigner du fauteuil qu'il occupait; mais la majorité n'a pas partagé ce sentiment. Le scrutin pour la présidence définitive n'a donné que 10 voix à M. Lafitte, et 21 à M. Aubé. (Messager.)

Voici un passage du discours prononcé par M. Odilon Barrot, au banquet de Torrigny :

« Aujourd'hui il n'est plus permis de douter, à

ceux-là mêmes qui sont le plus disposés à tout sacrifier à leur repos, à leur besoin de sécurité; dans l'intérêt de ce même repos, de cette même sécurité, ils doivent ouvrir les yeux et nous aider à forcer le gouvernement à sortir de la voie dans laquelle il s'est engagé, et à rentrer dans la stricte et littérale observation de la charte de 1830, notre seule planche de salut, notre seule garantie contre de nouvelles révolutions. Ce que le corps électoral voudra, réglera les destinées du pays.

« Si le corps électoral veut que la patrie rende au jury l'attribution constitutionnelle enlevée à celui-ci, cette attribution lui sera rendue; et il faudra bien que tous les mauvais vouloirs, toutes les velléités d'une aristocratie impuissante s'abaissent devant cette grande expression de la volonté nationale. Ayez donc confiance, messieurs, dans la puissance de l'opinion publique, légalement exprimée dans les collèges électoraux. Préparons-nous à cette lutte qui sera décisive pour l'avenir de notre pays; la réussite est le plus grand préservatif des révolutions violentes. Que dans les élections prochaines notre cri de ralliement à tous soit : Pas de révolutions, mais aussi pas de réactions. Que toutes les nuances de l'opinion patriotique, comme un de mes amis vous en exprimait tout à l'heure le vœu, se rallient autour de ce drapeau, et, soyez en assurés, vous triompherez! *Sub hoc signo vinces!* »

L'orateur propose le toast suivant :

« Au courage civil ! La nation française possède au plus haut degré le courage des champs de bataille. Elle lui doit la plus éclatante gloire militaire que jamais ait possédée aucun peuple du monde. Puisse-t-elle y ajouter le courage civil, ce courage qui n'est pas d'un jour, mais de tous les instans, de toute la vie; ce courage qui a son principe, non dans l'exaltation, non dans une sorte d'énivrement, mais dans une raison froide et impassible; ce courage qui ne consiste pas seulement à faire le sacrifice de sa vie à un instant donné, mais qui consiste aussi à sacrifier sa liberté, sa fortune, au besoin même la confiance et l'amour de ses concitoyens en faveur de la justice et de la vérité. Le courage militaire a assuré l'indépendance nationale; le courage civil peut seul assurer notre liberté, notre prospérité intérieure. Au courage civil ! »

— Aujourd'hui à trois heures le Pont-Royal et les quais adjacents étaient remplis de curieux qu'attirait un spectacle entièrement neuf pour Paris; au moins dans cette saison. Au milieu de la Seine on remarquait une barque occupée par des individus très bien couverts, accompagnés de laquais ayant force manteaux et pelisses sous les bras. La barque était

INCENDIE D'UNE FORÊT DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

Une nuit que nous étions profondément endormis dans notre chambre, tout à coup, deux heures environ avant le jour, nous fûmes réveillés par le bruit que faisaient les chevaux en renouant fortement, pareil au beuglement des troupeaux que nous avions dans les bois.

Je saisis aussitôt mon fusil et j'ouvris la porte pour voir quel animal de proie pouvait occasionner tout ce désordre, lorsque je fus frappé du vif éclat de lumière qui se réfléchissait sur tous les arbres qui se trouvaient devant moi, aussi loin que les regards pouvaient s'étendre. Mes chevaux bondissaient dans toutes les directions, et les bœufs et les vaches se mêlaient à eux, courant avec la queue hérissée perpendiculairement sur le dos. En allant derrière la maison, j'entendis distinctement pétiller au loin les branches des arbres, et je vis les flammes s'avancer vers nous sur une ligne très-étendue. Rentrant précipitamment chez moi, je dis à ma femme de s'habiller ainsi que notre enfant, aussi vite que possible, et de prendre le peu d'argent que nous avions, tandis que je m'occupais à attraper et à seller nos deux meilleurs chevaux. Tout cela fut fait en fort peu de temps, car je sentais que chaque minute était précieuse.

Montant alors à cheval, nous nous éloignâmes en hâte. Ma femme qui était une excellente cavalière, me suivit de toute la vitesse de son cheval. Je tenais dans mes bras ma fille, alors enfant. Dans ma fuite, jetant les yeux en arrière, je vis que la terrible flamme était tout près de nous, et s'était déjà emparée de notre maison. Par bonheur, je portais attaché à mon habit le cor avec lequel j'avais coutume

d'appeler mes troupeaux. J'en sonnai fortement pour me faire suivre par eux, ainsi que par mes chiens. Les chevaux et les bêtes à cornes me suivirent pendant quelque temps, mais avant qu'une heure se fût écoulée, ils se mirent à courir dans les bois de côté et d'autre, comme atteints de folie, et bientôt disparurent pour toujours. Mes chiens aussi, qui toujours avaient été extrêmement dociles, couraient après les chiens, qui s'élançaient devant nous par troupes, comme s'ils pressentaient que la mort s'avancait.

A mesure que nous avançons, nous entendions les sons que nos voisins tiraient de leurs cors, et qui nous transmettaient l'annonce du danger commun. Convaincu cependant que bientôt les flammes nous attendraient, je me rappelai qu'à quelques milles de là se trouvait un grand lac qui pourrait peut-être nous servir de rempart contre le feu. Nous nous y dirigeâmes au grand galop, sautant par dessus des arbres tombés et des amas de bruyère, qui semblaient placés là tout exprès pour alimenter ces flammes terribles qui nous poursuivaient sur une surface immense.

Déjà nous sentions la chaleur, et nous tremblions à chaque instant de voir tomber nos chevaux. Un vent brûlant passait par-dessus nos têtes, et l'éclat de l'atmosphère faisait pâlir l'aurore qui s'avancait aux yeux. Le cœur commençait à me manquer, et ma femme pâlissait; les joues de notre pauvre enfant étaient tellement rouges par l'action du feu, que chaque fois qu'elle levait la tête pour nous regarder, nous sentions redoubler notre douleur et notre anxiété. Dix milles sont bien vite parcourus sur de bons chevaux, et cependant quand nous eûmes atteint les bords du lac, couvert de sueur et haletans de fatigue, nos forces et notre courage étaient épuisés. La chaleur de la fumée

était insoutenable, et de grandes lames de feu venaient siffler au-dessus de nos têtes d'une façon qui ne se peut décrire. Cependant, ayant côtoyé le lac pendant quelque temps, nous gagnâmes le côté opposé au vent. Là nous quittâmes nos chevaux, que nous ne revîmes plus. Descendant alors dans le lac, nous nous étendîmes au milieu des roseaux, plongeâmes nos corps entiers dans l'eau, qui nous offrait la seule chance de salut.

Mais le feu s'avancait toujours, sifflant et grondant à travers les bois. Puis-je ne jamais revoir un tel spectacle ! Au-dessus de nous se déroulaient, comme des vagues immenses, des nuages rouges portant le feu et la fumée. Nos corps jouissaient de la fraîcheur de l'eau; mais nos têtes étaient brûlantes, notre enfant qui semblait alors comprendre le danger, pleurait à nous déchirer le cœur.

Le jour s'écoulait, et nous commençâmes à sentir la faim. Beaucoup d'animaux sauvages vinrent plonger dans l'eau auprès de nous et d'autres nageaient à travers le lac jusqu'au bord où nous nous trouvions, et restaient tranquilles à nos côtés. Quoique épuisé et anéanti, je tuai un porc-épic d'un coup de fusil, et nous goûtâmes tous trois de sa chair.

La nuit se passa je ne sais comment. Des cendres brûlantes couvraient toute la terre, et les arbres nous apparaissaient comme d'immenses colonnes de feu, jusqu'à ce qu'ils tombassent en mugissant. Une fumée étouffante et infecte nous enveloppait, les cendres brûlantes et les flammèches tombaient sur nous comme une pluie. Je ne saurais vraiment dire comment nous passâmes cette nuit, car ma tête était trop faible pour conserver des souvenirs.

Vers le matin, quoique la chaleur ne diminuait pas, la fumée devint moins épaisse, et de temps en temps parve-

suivi par quatre dames n'ayant que les bras et le sein à découvert. Ces dames nageaient parfaitement et faisaient des évolutions aquatiques qui auraient étonné le doyen de l'école de natation lui-même. Quant elles étaient fatiguées une échelle les conduisait dans la barque où un manteau leur était immédiatement jeté sur les épaules. Cette promenade a continué du Pont-Royal au Pont des Statues et réciproquement.

On pense que ces dames dont quelques-unes étaient du reste fort jolies, sont anglaises.

— On lit l'article suivant dans le *Nouvelliste de la Meuse*, sans que rien annonce qu'il ait l'intention de faire une plaisanterie :

« Une dame du département des Ardennes, madame Destables, offre 1,500 francs de récompense à la personne qui ramènera son mari qu'elle a perdu depuis le 14 mai 1833, ou qui donnera des renseignements sur sa retraite. Voici son signalement :

« Agé de 49 ans. Taille de 4 pieds 2 pouces. Teint basané. Yeux noirs. Tête découverte, ou chauve. Cheveux noirs. Nez marqué de rougeurs. Barbe noire. Bouche moyenne. Visage un peu pâle. Cicatrice à la joue gauche en forme de V. Attaqué de la surdité. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 29 SEPTEMBRE.

L'abondance des matières nous a empêchés hier de donner des détails sur les courses de Bruxelles, nous réparons aujourd'hui cette omission.

Le temps qui avait été fort mauvais hier, avait fait craindre que les courses ne fussent pas aussi favorisées que celles de samedi : aussi avait-on annoncé qu'elles commencent à midi précis, quel que fût le temps. Dans la matinée le ciel s'était couvert de nuages ; ce qui n'avait pas empêché la foule d'accourir ; mais vers midi le soleil a paru et le temps est devenu tout-à-fait beau. A midi, les courses ont commencé ; en voici le résultat :

Pari de 500 francs. — Les chevaux déclarés étaient *Amelia*, à M. Laurence ; *Miss Tandem*, à M. Hugues. *Amelia* est arrivée la première et a parcouru l'espace (un tour de l'arène) en 2 minutes 35 secondes.

Courses des chevaux de toutes races. — Prix : 3000 francs. — Deux tours de l'arène en partie liée. — Les chevaux déclarés étaient *Morato* et *Clarion*, à lord Seymour. *Clarion* a été retiré. *Morato* a parcouru seul l'arène : la première fois en 4 minutes 52 secondes ; la seconde fois en 4 minutes 22 secondes.

Pari de 400 francs entre Scuddy à M. le comte Duval de Beaulieu, et *Brillant* à M. Victor Bauchau. C'est *Brillant* qui a été victorieux. Il a fait le tour de l'arène en 2 minutes 55 secondes.

Course de chevaux indigènes. — Prix : 2,500 francs. — Deux tours de l'arène en partie liée. — Les chevaux inscrits étaient *Araucaria*, à M. le comte Duval de Beaulieu, et *Miss Tandem*, à M. Victor Bauchau. *Miss Tandem* a été retiré. *Araucaria* a donc couru seule et a mis 5 minutes 11 secondes à parcourir l'arène.

Course entre chevaux nés en France et en Belgique. — Prix un vase en vermeil, valeur de plus de 3000 francs. — Deux tours de l'arène en partie liée. — Les chevaux inscrits étaient *Miss Annette*, à lord Seymour ; *Erivan* et *Delpin*, appartenant

naient jusqu'à nous des bouffées d'un air plus frais. Lorsque le jour se montra tout était calme, mais une fumée noire remplissait encore les airs, et l'odeur était plus insupportable que jamais. Mais à mesure que la chaleur diminuait, nous sentions les effets de l'humidité, et nous fâmes bientôt pris d'un accès de frisson ; nous sortîmes alors de l'eau, et nous allâmes nous chauffer au tronc enflammé d'un gros arbre. Je ne savais ce que nous allions devenir. Ma femme pressait son enfant sur son sein en pleurant amèrement ; la faim se fit de nouveau sentir, et plusieurs daims se tenant encore près de nous dans l'eau jusqu'au cou, j'en tuai un. Une partie de sa chair fut bien vite rôtie, et après en avoir mangé, nous nous trouvâmes singulièrement fortifiés.

Pendant ce temps, le feu s'était rapidement éloigné, quoique la terre fut encore brûlante, et qu'il fut dangereux de s'aventurer à travers les arbres enflammés. Enfin, après avoir encore laissé écouler quelques heures, nous nous remîmes en route. Prenant l'enfant dans mes bras, je dirigeai notre marche à travers les cendres fumantes, et ce ne fut qu'après deux jours et deux nuits de cette pénible route, que nous parvinmes à gagner en sûreté une terre qui avait été à l'abri du feu.

UN MARAUDEUR. — 1812.

C'était un désolant spectacle, après l'incendie de Moscou, que celui de l'état-major de l'empereur, sous un ciel de neige, errant presque sans vivres et sans feu sur un territoire meurtrier. La présence de Napoléon ne suffisait pas toujours pour mettre de l'unité dans cette troupe, beseée de faim et de froid. L'égalité du malheur confondait les rangs ; et si quelque maraudeur, le long de cette suite immense

l'un et l'autre à M. le comte Duval de Beaulieu. De forts paris étaient proposés pour *Miss Annette* et dans des proportions véritablement extraordinaires, puisque le baron B^e Vand... en a offert et tenu plusieurs de trente contre un. Toutefois *Erivan* a suivi de très-près *Miss Annette* qui est arrivée à la première épreuve en 4 minutes 30 secondes ; et à la seconde en 4 minutes 25 secondes. Le vase offert par la société a donc été remis à M. Carter, représentant lord Seymour.

Pari de 1200 francs. — Deux tours de l'arène en une épreuve entre *Spinette*, à M. le comte Duval de Beaulieu, et *Jeanne*, à M. Silter. Cette course a été plus intéressante par la course incessante de ces deux jolies bêtes. Les parieurs étaient plutôt pour *Spinette* que pour *Jeanne* ; cependant c'est *Jeanne* qui est arrivée la première en 4 minutes 32 secondes.

Autre pari de 1000 francs, entre *Amélia*, à M. Laurence, et *Harriet*, à M. Huguet. Un tour de l'arène. C'est *Amélia* qui est arrivée la 1^{re} en 2 minutes 35 secondes.

Dernière course. — Poule entre quatre gentlemen montant eux-mêmes leurs chevaux. Mise 1000 frs.

MM. Delannoy, De Blamont, Bauchau, De Broke (ce dernier était remplacé par son domestique.) C'est le cheval de M. de Broke qui est arrivé le premier, en 2 minutes 40 secondes ; M. de Blamont en second, M. Bauchau troisième ; M. Delannoy le dernier.

En résumé, les courses ont offert beaucoup d'intérêt, *Robinson* et *Miss Annette*, ont soutenu la réputation de l'illustre amateur auquel ils appartiennent. M. le comte Duval de Beaulieu ne s'était pas dissimulé l'infériorité d'*Erivan* et de *Delpin* contre la jument de lord Seymour ; mais le défi porté par la Belgique à la France ne permettait pas au président de la société d'encouragement de ne pas entrer en lice. Si M. le comte Duval de Beaulieu a succombé, le combat ne lui en fait pas moins d'honneur, car ses chevaux ont fort bien couru.

Dans maintes circonstances, nous avons vu nos hommes d'état, véritables Chicaneaux, entamer, suivre des procès devant tous les degrés de juridiction, malgré qu'ils eussent contre eux la loi, la raison et l'équité. Cette déplorable manie n'est pas seulement coûteuse au trésor public, mais encore elle porte préjudice aux personnes qui ont des intérêts à débattre avec le gouvernement, car dès qu'il y a litige, il faut se résigner à faire consacrer un droit incontestable, en 1^{re} instance, appel et cassation, de sorte que tout en ayant gagné trois fois au fonds, il y a certitude de perdre par la forme, des frais et déboursés équivalant souvent à l'objet contesté ; le ministre succombe ; l'état est condamné aux dépens, mais les consultations, les plaidoiries des avocats, les démarches, voyages, restent à la charge de la partie sortie victorieuse de la lutte.

Jusqu'ici nous avons attribué ce travers de nos ministres à des erreurs administratives qui disparaîtraient avec le temps et l'expérience. Maintenant nous sommes désabusés ; M. le ministre des finances vient d'autoriser tous les avocats postulans pour les contributions directes, cadastre, douanes et accises de se pourvoir contre tous les arrêtés et jugemens rendus au préjudice de ces administrations ; c'est autrement dire que les agens du pouvoir exécutif et leurs conseils, ne doivent renoncer

trouvait, dans la cabane d'un paysan, une poule, des œufs, quelques tranches de lard, le respect de la discipline n'était pas une raison suffisante pour qu'il en offrît à son supérieur ; l'empereur seul avait gardé ce privilège. Dans ce jeune général, il avait la digne des provisions.

Il arriva qu'un Français, établi sur les limites de la Pologne russe, fut pillé par les maraudeurs de nuit. On lui prit une pauvre charrette, un méchant cheval et quelques sacs de pommes de terre. C'était une richesse dans ce pays désolé. Il résolut de se présenter à l'état-major de l'empereur pour exposer au souverain ses justes griefs.

Alors de pareilles résolutions n'étaient pas rares : on n'avait pas besoin d'être Français pour se plaindre. L'instinct disait à toutes les victimes du désastre de notre armée, à tous ceux que les affamés pillaient sans miséricorde, que Napoléon écoutait toutes les plaintes en sa qualité d'homme de tête et de cœur, en sa qualité de commandant en chef d'une armée qui devait, avant tout, vivre de discipline.

Mais la discipline est, en pareil cas, une maigre chère. Aussi ce calcul n'était-il pas toujours très-juste, quoiqu'il s'y trouvât une divination assez intelligente de la générosité de notre caractère national.

Cette fois, l'empereur, apprenant qu'on tenait encore à lui parler, se prit d'une vive impatience. Un grognard (le mot n'avait pas encore été inventé par lui, parce qu'il ne le fut qu'à l'île d'Elbe), un grognard donc lui dit :

« Sire, laissez faire ; cet homme ne vous connaît pas ; je le recevrai, je lui parlerai pour vous. Je serai l'empereur. — Comme tu voudras, Morard, dit Napoléon en riant. » L'intrus fut amené, et il fit sa réclamation avec autant de dignité que de respect.

à leur opinion qu'après avoir traîné les contribuables, les négocians dans tous les prétoires du royaume.

L'étrangeté d'une pareille décision est encore aggravée par le pouvoir exorbitant que le ministre délègue à ses avocats, d'introduire de leurs chefs les appels et pouvoirs.

— La plupart des jeunes aveugles admis dans l'établissement du vénérable chanoine Triest, pour les aveugles et sourds-muets à Bruxelles, n'y sont que depuis trois ou quatre mois ; il n'y en a pas qui comptent plus de dix mois de leçons ; et déjà ils savent en général lire et calculer ; ils possèdent les premiers élémens de la géographie et la musique. Peu d'enfans jouissant d'une organisation complète, pourraient marcher d'un pas aussi rapide. La musique est la passion dominante de ces jeunes aveugles sans exception ; l'un d'eux joue du violon ; quelques-uns commencent à s'exercer sur le piano, et tous peuvent chanter en mesure en suivant le piano. Les jeunes sourds-muets sont peut-être moins avancés que les aveugles ; mais leur enseignement date d'une époque plus récente encore ; il n'y en a pas qui soient dans l'école depuis plus de trois mois, et pourtant ils savent lire et écrire. Leur grande distraction est le dessin comme celle des aveugles est la musique. (J. des Flandres.)

Nous apprenons que la régence de Louvain vient de faire une démarche officielle auprès de l'Épiscopat belge pour qu'il transfère aussitôt que possible l'université catholique dans cette ville.

On nous apprend que les fêtes de septembre ont été, cette année, célébrées avec beaucoup d'enthousiasme dans la commune de Laeken. Plusieurs prix ont été décernés aux vainqueurs de différens jeux qui avaient attiré une foule de spectateurs.

La régence de la ville de Gand a décidé qu'il ne sera pas perçu de droit d'entrée aux portes de la ville qu'après 10 heures du soir. Depuis cette heure jusqu'à minuit, un piéton paiera 10 centimes, et un cavalier 25 centimes, et toute voiture quelconque 50 centimes. Après minuit jusqu'à une heure déterminée, le droit sera doublé. Cette décision de la régence ne sera mise en vigueur qu'à dater du 1^{er} janvier prochain ; elle est soumise en ce moment à l'approbation royale.

LIEGE, LE 30 SEPTEMBRE.

L'agrandissement du format de ce journal et l'emploi fréquent du petit texte, qui nous met à même de donner autant de matières que les feuilles dont le format est plus grand que le nôtre, nous obligent à augmenter le prix de l'abonnement d'un fr. par trimestre. Ainsi, à dater du 1^{er} octobre, cet abonnement sera de 14 frs. pour trois mois, pris au bureau, et de 13 frs. par la poste.

Nous trouvons dans un journal les détails qui suivent sur la situation actuelle de la ville de Maestricht :

« Les officiers de la garnison actuelle de Maestricht sont depuis quelque temps moins difficiles pour laisser sortir de la ville, les bourgeois que leurs affaires appellent ailleurs. Avec une carte qui coûtent 25 cents, les Maestrichtois peuvent s'absenter pendant plusieurs jours ; ceux qui sont quelque peu connus comme étant de la ville peuvent même se passer de carte. Dernièrement un négociant qui devait venir à Verviers, pour affaires, sortit de chez lui sans être muni d'une carte ; arrivé à la

« Oh ! reprit le soldat, que puis-je pour toi, mon ami ? Il y a, je te prie de le croire, Français et Français. Tu ne les presques plus, toi ; et je dois faire quelque chose pour mes braves. Voilà, par exemple, Morard (il lui désigna l'empereur qui se promenait et qui s'arrêta pour écouter) ; c'est lui qui t'a volé, j'en suis sûr, parce que c'est un troupière fini. Eh bien ! tous les jours, il m'apporte des pommes de terre, des poules, quelque rengaine enfin ; je n'ose pas lui donner la croix d'honneur pour cela, mais c'est de l'ingratitude toute pure de ma part. A défaut de la croix, je lui donne ta charrette et tes pommes de terre ; mais, si tu veux, je l'offre au service. C'est à prendre ou à laisser, les affaires sont mauvaises : tant pire ! Il n'y a bon soldat que celui qui prend le temps comme il se trouve, et les poules dans le poulailler ; ça profite doublement à moi et aux anciens.

— Sire, reprit le pétitionnaire, je vous demande la liberté de couper les oreilles à ce Morard.... Je réfléchirai plus tard à la proposition de votre majesté.

Alors Napoléon reprit un sourire, ouvrit sa petite redingote, et, d'un signe impérieux, s'adressant à son substitut :

« Drôle, lui dit-il, voici ma croix, je te la donne ; mais rends à cet homme ce que tu lui as pris, et n'y retourne pas. On ne maraude plus quand on est dans ma garde et qu'on a été décoré par moi. »

— Je demanderai à mon empereur, reprit Morard une larme à l'œil, de me permettre une petite exception en faveur de sa table.

Cependant le grognard ne rendit ni la charrette ni les pommes de terre, et continua de marauder de plus belle.

porte, il dit au capitaine de garde; qu'il parlait pour quelques jours; l'officier lui répondit: Bon voyage! Le négociant même qui nous a conté cela nous a dit que l'entrée et la sortie de Maestricht sont bien moins entravées qu'autrefois. Les habitants louent beaucoup la garnison actuelle, qui est composée des 13^e et 14^e régiments dont les soldats appartiennent presque tous au Brabant septentrional. Bourgeois et militaires se trouvent pêle-mêle dans les cafés et la plus grande union règne entre eux. Nous apprenons aussi de la même source que le gouvernement hollandais fait travailler continuellement aux fortifications de la ville.

— Le sieur Schoenmaecker Jacques, docteur en droit et juge de paix du canton d'Oirsbeck, est nommé juge de paix du canton de Ruremonde, arrondissement de ce nom.

— On écrit de Nivelles: « Un orage qui a éclaté il y a deux jours, en cette ville, a, en quelques instans, élevé les eaux à hauteur d'un pied au-dessus du sol. On n'a aucun accident à déplorer par suite de cette inondation. »

— On écrit de Dresde, le 20 septembre: « Nous avons appris que l'empereur Ferdinand était arrivé hier à Tœplitz. On dit que le voyage lui a parfaitement réussi: on dit que la sœur de l'impératrice-régnante, la duchesse de Lucques, se rendra à Tœplitz où se trouveront réunis 49 empereurs, rois, grand-ducs, archiducs, ducs, princes régnants et 80 princesses.

Le *Moniteur* nous a apporté hier les discours prononcés au sénat dans la discussion de la loi qui organise l'instruction publique. Nous aimons à constater que les critiques dont l'article 41 de cette loi (1) avait été l'objet à la chambre des représentants ont été reproduites au sénat par plusieurs honorables membres, et entr'autres par MM. d'Andelot, de Quarré et de Haussy. Ce dernier a fait très-bien ressortir l'inconstitutionnalité de l'article en question. Il est évident, a-t-il dit, que cette disposition est inconstitutionnelle, les chambres n'ont d'autres pouvoirs que ceux qui sont déterminés par la constitution. L'art. 26 de cette loi consacre l'exercice du pouvoir législatif par les chambres et le roi, et si d'autres attributions sont accordées aux chambres, le pacte constitutionnel en a fait l'objet d'une disposition spéciale: ainsi le sénat nomme les membres de la cour de cassation, mais cette attribution est spécialement consacrée par l'art. 99 de la constitution, et la nomination des membres de la cour des comptes, par la chambre des représentants, est consacrée par un autre article de la même loi.

C'est M. le ministre de la justice, qui s'était, paraît-il, spécialement chargé de la défense de l'intervention des chambres dans la nomination du jury. M. Ernst nous a appris que précédemment, il avait proposé de laisser aux membres de la cour de cassation, la nomination des examinateurs pour les études de droit. Il a depuis changé d'opinion, attendu, a-t-il dit, cette considération: que le jury d'examen doit toujours représenter l'esprit du pays.

Ainsi, voilà qui est décidé, c'est la politique qu'on a introduit dans les études. Nous aurons donc désormais des mathématiques, une astronomie libérales ou catholiques, suivant que la majorité des chambres et du sénat sera composée de libéraux ou de catholiques. Ainsi tous les ans, nous verront nos chambres se diviser en deux camps libéraux et catholiques, et certes il est à craindre que les deux zones ne restent marquées plus long-temps qu'on ne le pense. — Et au dehors quels éléments appelle-t-on à intervenir dans le débat? Toute la jeunesse du pays, c'est à dire la portion la plus irritable, la plus passionnée de la société. Soit.

Chercher à faire prévaloir dans les études les

(1) Art. 41. Les membres des jurys d'examen sont nommés pour une année; leur nomination doit avoir lieu avant le premier janvier.

Chacun des jurys d'examen sera composé de sept membres nommés de la manière suivante:

• Deux membres sont désignés par la chambre des représentants; deux par le sénat, et trois par le gouvernement.

• La chambre des représentants nomme la première et fait connaître dans les 24 heures son choix au sénat, qui procède ensuite à la nomination qui lui est attribuée. Ces nominations effectuées, le gouvernement fait la sienne.

• Il sera nommé de la même manière, un suppléant à chaque juré; il pourra, en cas d'empêchement du juré, être appelé à le remplacer, soit à la demande de celui-ci, soit à la demande du jury.

• Un jury distinct pour la philosophie et les lettres, pour les sciences, pour le droit et pour la médecine, sera chargé de procéder à l'examen pour le doctorat.

• Pour le droit et la médecine, il y a un jury pour le grade de candidat et un pour le grade de docteur.

opinions des majorités, ne nous paraît pas non plus équitable; car les droits des minorités doivent être surtout garantis, et cependant l'intention de la loi leur est évidemment hostile. — De quel côté qu'on envisage cet article 41 de la loi d'instruction publique, on arrivera à cette pensée que c'est l'une des plus malheureuses conceptions dont puisse s'aviser l'esprit de parti.

Mais, dit-on, tous les droits auraient-ils été plus respectés, si le gouvernement avait nommé le jury d'examen? Qui, ce mode de nomination offrirait plus de garantie, ainsi que l'a fort bien fait remarquer un honorable sénateur. La législation, a-t-il dit, est irresponsable, si nous faisons un mauvais choix, le pays en souffrira, et nous n'aurons qu'une responsabilité morale. Le gouvernement au contraire est responsable; si son choix est partial; s'il est hostile aux intentions de la majorité de la nation, alors nous attaquerons les ministres, nous leur reprocherons leur conduite et nous invoquerons au besoin cette responsabilité ministérielle qui deviendra notre garantie.

VARIÉTÉS. — Machine hydraulique.

Dans la séance de l'académie des sciences du 21 septembre dernier, M. Arago a donné la description d'une immense machine hydraulique destinée à épuiser les mines de plomb de Huelgoat, en Bretagne. Cette machine a été construite par M. Juncker, ingénieur des mines.

La mine Huelgoat renferme des sources excessivement abondantes; leur eau est vitriolique; le gîte du minéral se trouve disposé de manière à rendre les opérations d'épuisement très-compliquées. Heureusement le pays est sillonné en tous sens par des vallons où coulent des ruisseaux qui, à l'aide de canaux de dérivation, ont pu être conduits jusqu'au coteau dans lequel s'enfonce le filon métallique. Il a donc été possible de créer sur ce point de grandes chutes d'eau et même d'en augmenter beaucoup la hauteur utile par le percement de longues galeries d'écoulement partant du centre des travaux et débouchant dans la vallée voisine. Comme de raison, la force motrice qu'on s'est procurée ainsi, varie avec les saisons. La valeur moyenne est, par minute, de 23 mètres cubes d'eau tombant de 66 mètres, ce qui équivaut à 1,520 mètres tombant d'un mètre.

Cette puissance motrice, dans l'ancien système d'épuisement de Huelgoat, mettait en jeu des roues hydrauliques échelonnées les unes au-dessus des autres, sur le flanc de la montagne où la mine est située; les roues, à leur tour, transmettaient le mouvement à trois machines à tirans. Ces machines, malgré leur belle exécution, ne donnaient que les 20/100 de la force motrice, et leur entretien ne coûtait pas moins de 40,000 francs par an; ajoutant qu'en 1816, après une dépense de plus de 42,000 francs, les trois machines réunies ne suffisaient plus à l'épuisement des sources. Les eaux envahissaient graduellement les travaux, et l'on pouvait calculer l'époque où ce bel établissement serait inévitablement abandonné.

M. Juncker, auteur du mémoire dont nous rendons compte à l'académie, fortifié de l'approbation de M. Baillet, inspecteur-général des mines, n'hésita pas à proposer à la compagnie de Poulleouen de renoncer entièrement aux impuissans moyens mécaniques dont elle faisait usage, et de les remplacer par des machines à colonne d'eau. Après quelques hésitations des actionnaires, la proposition fut agréée, et M. Juncker se rendit en Bavière pour y voir fonctionner des machines de cette espèce, construites sous la direction de M. Reichenbach, et qui, malgré le peu que l'on savait alors de leur importance, semblaient mériter l'examen scrupuleux d'un homme de l'art.

M. Reichenbach, que l'académie a compté parmi ses correspondans, est principalement connu en France par ses beaux instrumens d'astronomie et d'optique, sortis du célèbre atelier de Bénédic Bauern; mais les grandes et ingénieuses machines dont la Bavière et l'Autriche lui sont redevables, ne témoignent pas moins de la haute portée de ses conceptions industrielles et de la fécondité de son esprit inventif.

La Bavière en 1825 produisait annuellement 75 mille quintaux de sel. Une partie provenait de sources; elle était extraite par voie d'évaporation, à l'aide des moyens connus. L'autre, tirée d'abord d'une mine située dans la vallée de Berchtesgaden, était transportée à Reichenhall, où elle subissait une purification par dissolution; mais le transport de ce sel gemme, quoique plus avantageux que ne l'aurait été celui d'un combustible dans la vallée étroite et peu boisée de Berchtesgaden, était cependant fort coûteux.

D'après les idées de Reichenbach, ce système fut entièrement abandonné. C'est à l'état liquide, dans des tuyaux de conduite et après avoir été convenablement élevé à l'aide de deux puissantes machines à colonne d'eau, que le sel est maintenant expédié par delà les montagnes abruptes, dernières ramifications des Alpes tyroliennes, qui séparent Berchtesgaden de Reichenhall.

Ainsi le bois, qui ne peut être rendu liquide, ne va plus aujourd'hui chercher le sel; c'est au contraire le sel qui marche de lui-même à la rencontre du bois. Nous regrettons que les bornes de ce rapport ne nous permettent pas de faire connaître en détail cette gigantesque entreprise. Nous dirons toutefois, pour en donner une idée, que dans son trajet l'eau salée est soulevée à quatorze reprises différentes, au moyen d'un pareil nombre de pompes foulantes

mues par neuf machines, à colonne d'eau et par cinq roues à augets; que l'une de ces premières machines, celle de la localité nommée Illaug, marche sous l'action d'une chute d'eau de plus de 100 mètres et refoule l'eau salée, d'un seul jet, à une hauteur verticale de 356 mètres; que la conduite parcourue par la dissolution saline, entre la source et le point où l'évaporation s'opère, offre un développement de tuyaux d'une longueur de 109,000 mètres, ou 27 lieues de poste; enfin que le résultat utile comparé à la dépense de force atteint sur divers points la fraction 27/100.

Quand il approche ce nombre du résultat qu'obtenaient avec les anciennes machines à colonne d'eau, les ingénieurs Hoëll et Winterschmidt, le mécanicien étonné se demande naturellement quelles ont été, parmi les diverses innovations dues à Reichenbach, celles qui ont le plus contribué à une pareille amélioration.

L'examen minutieux de tant d'ingénieuses conceptions devait de plus en plus confier M. Juncker dans sa première pensée, que les machines à colonne d'eau pouvaient seules sauver les mines de Huelgoat de la submersion complète dont elles étaient menacées; aussi se décida-t-il à prendre immédiatement pour guide les travaux de Reichenbach. On aurait grand tort toutefois d'imaginer que le rôle de copiste, que s'attribue si modestement M. Juncker, fut exempt d'immenses difficultés.

Puisque le secours des figures nous manque, poursuit M. Arago, on nous permettra toutefois de dire, et cela avec l'espérance d'être compris de ceux même qui n'ont jamais vu une machine à colonne d'eau, que la forme et les mouvemens d'une semblable machine ressemblent complètement à ceux de la machine à vapeur ordinaire: ici c'est le ressort de la vapeur d'eau qui détermine les oscillations du piston; là ces oscillations sont engendrées par l'action tantôt possible et tantôt supprimée d'une longue colonne liquide dont la pression évaluée en atmosphères s'obtient en divisant sa hauteur verticale par 32 pieds.

Avant de faire exécuter ces appareils, M. Juncker avait à discuter les avantages respectifs des machines à colonne d'eau à simples et à doubles effets; il trouva qu'à Huelgoat les premières devaient obtenir la préférence; le jaugeage des eaux d'infiltration lui apprit qu'il aurait chaque jour à extraire d'une profondeur de 230 mètres, plus de 5,000 mètres cubes d'eau.

Après être entré dans le détail des principales pièces de la machine, de leur construction et des effets qu'elles produisent, le rapporteur poursuit ainsi:

A Huelgoat, disent avec l'auteur tous ceux qui ont visité l'établissement, il est impossible d'apercevoir, sur aucun point, la moindre manifestation de force vive, de chocs, de contre-coups ou de vibrations. Les mouvemens s'y effectuent avec un moelleux et un silence qu'aucune autre machine ne présente au même degré.

Le produit théorique de la pompe, calculé d'après l'amplitude des oscillations du piston et d'après son diamètre, ne surpasse que de 1/10 le produit effectif, tandis que dans certaines machines construites sur de bons systèmes et bien exécutées en apparence, le mécompte s'est élevé fréquemment à 1/4.

Le pont de fer jeté sur le puits et qui supporte toute la machine, offre une si parfaite solidité que la main n'y peut découvrir le moindre frémissement, même à l'instant où les pistons commencent à recevoir l'impulsion de l'eau motrice.

Un ingénieur prévoyant ne pouvoit manquer de porter son attention sur la possibilité de quelque rupture dans un mécanisme composé de tant de lourdes pièces et sur les accidens qui en seraient la conséquence inévitable. Qu'on se figure, par exemple, le piston principal de la machine, détaché de la résistance à la suite de la rupture du tirant supérieur! Soumis alors à tout l'effort du moteur, il monterait dans le corps de pompe avec une vitesse accélérée, et, parvenu au terme de sa course, il ne saurait manquer de produire d'énormes dégâts. D'un autre côté l'attirail, abandonné à lui-même tomberait de tout son poids. En se rappelant que ce poids, pour l'attirail en fer, est de 16,000 kilogrammes, plus de 300 quintaux ordinaires, tout le monde comprend quels ravages s'opéreraient le long des parois du puits, dans les tuyaux ascendans et au fond de la mine. D'ingénieuses dispositions ont été adoptées par M. Juncker pour parer entièrement à la double catastrophe que nous venons de faire entrevoir.

Les tuyaux de la machine, essayés à la presse hydraulique sous une pression supérieure, il est vrai, à celle qu'ils devaient supporter, se trouvèrent tellement poreux, que l'eau jaillissait de leur surface dans toute sorte de directions, en filets plus ou moins capillaires. Pour remédier à cet inconvénient M. Juncker s'avisait d'un moyen qui déjà, nous le croyons du moins, avait été employé par d'autres ingénieurs. Les tuyaux défectueux furent remplis d'huile de lin sicative, puis soumis à la presse hydraulique alimentée elle-même avec de l'huile de lin ordinaire. Aucun suintement gras ne se fit remarquer extérieurement, et toutefois l'opération avait obstrué les pores, puisque ces mêmes tuyaux essayés quelque temps après avec l'eau se montrèrent imperméables, et que depuis qu'ils sont en place, pas une goutte de liquide ne s'est échappée sous des pressions de 15 à 20 atmosphères.

Disons en terminant que tant d'études, tant d'ingénieuses combinaisons, tant de travaux, d'expériences n'ont pas été en pure perte. La machine d'Huelgoat a réalisé toutes les prévisions de la science. Depuis trois années et demie elle fonctionne nuit et jour à l'entière satisfaction des propriétaires. La régularité, la douceur, le moelleux de ses mouvemens, l'absence complète du bruit, ont été un juste sujet d'admiration pour les ingénieurs des divers pays qui l'ont examinée.

ANNONCES.

TROISIÈME COMPAGNIE COMMERCIALE D'ANVERS, AU CAPITAL

DE TRENTE MILLIONS DE FRANCS.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE DES HOMMES.

Jeudi, 1^{er} octobre 1835, à 7 heures du soir, les actionnaires de la compagnie commerciale d'Anvers, pour les assurances contre l'INCENDIE et sur la VIE des HOMMES, se réuniront en mon domicile, rue de Vénus, n° 758, pour assister à la passation de l'acte constitutif de la société, par-devant M^e HANEGRÆFF, notaire royal.

En s'adressant à M. M. J. FRESART, banquier, à Liège, on peut se procurer le prospectus et les statuts de cette nouvelle compagnie.

Anvers, le 28 août 1835.
Le directeur des compagnies commerciales, 154
Auguste MOREL.

VENTE

D'UN

BEAU MOBILIER.

LES 1^{er}, 2, 3 et 5 OCTOBRE prochain, aux deux heures de l'après-midi, il sera procédé au domicile qu'occupait la dame veuve MOMMERTZ, sis rue Saint-Etienne, à Liège, à la VENTE du BEAU MOBILIER qu'elle a délaissé, consistant en commodes, secrétaires, buffets, tables à coulisse et autres, bois de lit à ressort et autres, deux belles garnitures de salon, le tout en acajou et en chêne, argenterie, vid aux de différentes couleurs, pendules en albâtre, vases en porcelaine dorés, glaces, lustres, p.èles ouverts, cuisinières, littes, couvertures de laine, courtépoinies, linges, habillemens, vins de différentes qualités en cercles et en bouteilles, eau de vie d'Orléans, cognac, rhum et kirswasser.

La vente des vins et liqueurs aura lieu le trois et le cinq s'il y a lieu. Argent comptant.

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra, le mercredi 7 octobre 1835, à 8 heures précises du matin en adjudication publique, au rabais, par soumissions puis de vive voix à l'extinction des feux la fourniture d'une quantité considérable de pommes de terre de trois qualités: CORNES DE GATTES, BOULETS et CANELLES en plusieurs lots.

Le cahier des charges est à voir tous les jours de 9 heures à midi au secrétariat de la dite commission, où les soumissions devront être remises au plus tard la veille de l'adjudication. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

DURINGERS KURGEBAUDE, AUX BAINS DE WIESBADE,

UNE LIEUE DE MAYENCE.

Les Actions originales de la Vente par Actions des Etablissements de plaisance et de conversation, dits DURINGERS KURGEBAUDE aux Bains de Wiesbade renommés dans toute l'Europe, et dont le premier tirage est fixé au 29 DECEMBRE 1835, se distribuent à raison de FRANCS 20 la pièce et sur CINQ prises ensemble la SIXIÈME gratis avec Prospectus et Dessin.

Pour tout ce qui concerne cette Vente s'adresser directement à

L'administration générale de
LÉOPOLD DEUTZ et Cie.,
Banquiers à Mayence s. l. Rhin

MAISON à VENDRE, ayant deux entrées, l'une au quai de la Sauvenière, n° 817, et l'autre rue Basse-Sauvenière. Elle est composée de 2 pièces et d'une cuisine au rez de chaussée, deux petites caves, trois pièces au 1^{er} étage, 2 au 2^e étage et 4 petites pièces au 3^e, pompe et cour. S'ad. à M. NOSENT, avocat, quai de la Sauvenière, n° 9, pour connaître le prix et les conditions de la vente.

EAU ADMIRABLE ONDONTALGIQUE, DE P.-J. LEBRUN.

Seul dépôt pour Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n° 32.

Cette EAU, nommée à juste titre admirable, est la plus puissante des spécifiques connus pour la conservation et le rétablissement des dents. Ses vertus seront facilement appréciées par les personnes qui en feront usage: elles reconnaîtront qu'elle enlève de suite le tartre des dents, qu'elle dissipe les mauvaises odeurs de la bouche, qu'elle guérit en peu d'instans l'atonicité des gencives, les aphites, les ulcères elle est merveilleuse pour le scorbut, non-seulement comme remède, mais encore comme préservatif; elle donne à l'émail des dents une blancheur éclatante; appliquée pure sur les dents cariées, deux ou trois fois le jour, au moyen d'un peult de coton introduit dans la dent, elle arrête la carie, assainit le reste de la dent, et permet de la conserver. Les personnes qui feront usage de cette eau reconnaîtront facilement que nous n'avons nullement exagéré les qualités qui doivent la rendre précieuse à tous les spécifiques connus destinés au même usage. Prix un franc la bouteille

P. J. LEBRUN.

VENTE DEFINITIVE.

Les immeubles et rentes ci après énoncés, ayant été surenchéris, seront définitivement adjugés à l'extinction des feux, le 2 octobre 1835, 9 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, place Saint Pierre, savoir:

1. Un grand corps de BATIMENT ayant servi de verrerie, avec 2 maisons n°30 et 31, situé à Chénée, cour jardin et prairie contenant 40 perches, le tout ne formant qu'un ensemble, mise à prix 16,800
 2. Une MAISON étable et autres bâtimens, avec 2 bonniers 61 perches 53 aunes de jardin, près, terres et bois, nommée la Cense Brulée, située à Hologne aux Pierres 7,350
 3. Une MAISON avec 39 perches, 23 aunes de jardin et prairie, située à Hologne aux Pierres, détenue par Louis Hignoul. 4,890
 4. Une pièce de TERRE de 69 perches 74 aunes, située au dit Hologne, exploitée par Laurent Goffin. 4,575
 5. Une PRAIRIE de 92 perches, située à Xhendremael détenue par Lambert Pétry, et Burtin. 2,625
 6. Et une RENTE annuelle et perpétuelle de 221 francs 23 centimes au capital de 6523 francs due par la fabrique de l'église primaire de Verviers, représentant Servais Lefin, reconnue par titre nouvel. Elle est très bien hypothéquée et régulièrement inscrite. 4,400
- Et le dit jour 2 octobre, 11 heures du matin, en l'étude du dit M^e BERTRAND, notaire il sera VENDU aux enchères publiques, et sans réserve d'infirmité:
1. Une belle et grande maison à équipage, avec cour, fontaine, remise, écurie, magasins et jardin, jouissant d'une très belle vue, située à Liège, place St-Pierre, n° 25, sur la mise à prix de 38,000
 2. Une maison de maître, cotée 765, occupée par MM. Walthéry avec maison de cultivateur, cour, jardin, prairie et bosquet, contenant 65 perches close de murs, le tout ne formant qu'un ensemble, située à Liège, faubourg Hocheporte 13,000
 3. Une rente perpétuelle de 133 francs 71 centimes, au capital de 4,375 francs, formant le restant de prix d'une maison située à Liège, rue Soeurs de Hasque, n° 159 2,500
 4. Une prairie contenant 26 perches 15 aunes, avec 44 peupliers, située à Hologne aux Pierres, joignant à M. Lambert et aux chemins 4,200
 5. Une pièce de terre de 45 perches 33 aunes, située en lieu dit à la Haute Watte, à Hologne aux Pierres 4,000
 6. Et une petite maison avec un bonnier 52 perches 56 aunes, de jardin et terre, située à la Haute Claire à Hologne aux Pierres 2,500
- S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire. 248

AVIS AUX IMPRIMEURS.

A VENDRE, en totalité ou par partie, une IMPRIMERIE complète, grande hauteur, composée des caractères dont l'énonciation suit:

Un beau cicéro romain et italique, — une gaillarde, — un petit-texte, — un paragon, — un gros canon, — un caractère financier-anglais pour lettres circulaires, — deux casses de caractère grec sur deux corps différens, — lettres de deux points, œil gras, ornées et autres, — un bel assortiment de grandes lettres d'affiches pour les ouvrages de ville, — deux casses de fleurons bien choisis, — garnitures en fonte-creuse de différens formats, — cadrats-cieux sur plusieurs corps de caractère, — un grand assortiment d'interlignes de plusieurs épaisseurs et justifications, — beaux chassis en fer, traiteaux, casses, marbres, boiserie de magasin, etc.

S'adresser, pour plus amples informations, au n° 32, rue du Pont-d'Ile.

SAMOKLESKI.

PRIX D'UNE ACTION 20 francs. SIX ACTIONS 100 francs.

VENTE PAR ACTIONS DE LA GRANDE SEIGNEURIE DE SAMOKLESKI

évaluée à 1,375,000 florins,

et des sept villages dénommés:

Mrukova, Czékay, Pilgrzymka, Zawadka, Kłopotnica, Huta, et Folsz.

Avec une population de 3300 ames, et 4808 arpens de bonnes terres seigneuriales

comprenant 25914 gains en argent de fl. 250,000. 20,000. 15,000. 12,000. 10,000 etc

LE TIRAGE SE FERA DÉFINITIVEMENT

ET IRRÉVOCAblement AVIENNE

LE 26 NOVEMBRE 1835.

Pour 200 francs il sera délivré 11 actions et en sus une action bleue, gagnant forcément et privilégiée d'un tirage spécial de primes considérables.

Prospectus français et envoi des listes franc de port. On est prié d'écrire directement à cet effet à HENRI REINGANUM, banquier et receveur général à FRANCFORT s/M. 22c

BOURSES.

LONDRES, LE 26 SEPTEMBRE.

3 p. c., consolidés, 91 3/8	Escompte, 00 0/0
Belg. em. 1832 C. D. 102 0/0	Différées, 60 0/0
Holl. dette active, 54 1/2	Passives, 00 0/0
Id. 5 p. c., 000 0/0	Russie, 000 0/0
Portugais 5 p. c., 88 3/4	Brsil, emp. 1821, 88 0/0
Id. 3 p. c., 88 3/4	Mexicains, 5 p. c., 00 0/0
Espagne cortés, 44 3/4	Colomb., 00 0/0

PARIS, LE 28 SEPTEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS PRÉCÉDENT.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant, 108 15	108 15	108 15
fin courant, 108 20	108 20	108 25
Trois pour cent, comptant, 80 95	80 95	80 90
fin courant, 80 95	80 95	81 05
Naples. Cert. Falc. compt., 98 50	98 50	98 50
fin courant, 98 50	98 50	98 50
Espagne. Empr. royal, compt., 00 0/0	00 0/0	34 1/4
fin cour., 00 0/0	00 0/0	00 0/0
Rente perp. 5 p. c. compt., 34 7/8	34 7/8	33 1/2
fin cour., 00 0/0	00 0/0	00 0/0
3 p. c. compt., 21 5/8	21 5/8	20 1/2
fin cour., 00 0/0	00 0/0	00 0/0
Cortés, compt., 34 5/8	34 5/8	34 1/4
fin cour., 00 0/0	00 0/0	00 0/0
Coupons cortés, 20 0/0	19 3/4	19 3/4
Dette différée, 44 5/8	44 5/8	44 1/8
Emprunt Guebhard, 43 0/0	42 0/0	42 0/0
Rome. Rs. 5 p. c. comp., 103 0/0	103 0/0	102 5/8
fin courant, 000 0/0	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt., 103 3/4	103 3/4	103 3/4
fin cour., 000 0/0	000 0/0	000 0/0
Banque de Belgique, 000 0/0	000 0/0	000 0/0

AMSTERDAM, LE 28 SEPTEMBRE.

Dette active, 54 3/4	Rente françai e., 00 0/0
différée, 44 1/4	Métalliques, 99 3/4
Billet de change, 24 3/8	Russie, H. et C., 104 0/0
Syndic. d'amor., 94 7/16	Esp. rente perp., 00 0/0
3 1/2, 79 0/0	Naples falconnet, 00 0/0
Soc. de comm., 114 3/4	Brsiliens, 86 3/4

ANVERS, LE 29 SEPTEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam, 3/8 0/0 perte			
Rotterdam, 5/8 0/0 perte			
Paris p. fr. 100, fl. 47 3/8	P. fl. 47	A 46 7/8	
Lond. p. Estr., fl. 12 1/5	P. fl. 12 06 1/4		
Hamb. p. 40 MB, 35 3/8	P. 35 1/8	A 35 0/00	
Buxelles, 1/4 0/0 p.			

FONDS PUBLICS.

VILLE	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
D'ANVERS.					
Dette act.	5	104 3/4	E. à L. 1824	5	86 0/0
diff.	43		ESPAGNE	5	32 1/4
BELGIQUE.			Gueb. 5	5	32 1/8 à 32 1/4
Emp. 48 m.	5	100 7/8	R. P. à Am	5	42 1/2 à 41 5/8
A. B. 1835.			Emp. 1834		14 0/0
Ac. de la B.	2 1/2		Dette diff.		31 1/2 à 31
HOLLANDE.			Cortés à P		19 1/2
Dette act.	4 1/2		à L.		92 0/0
Rte remb.	2 1/2	88 1/4 A et 99	lito Coup.		97 1/4
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	103 0/0	Cert. Falc.	5	92 0/0
Lots fl. 100.			ÉTAT-ROM		
à fl. 250.	4	418	Levée 1832	5	101 1/4
à fl. 500.	4	703	à Ad. 1834	5	97 1/4
POLOGNE.					
Lots fl. 300		121 3/4 A			

BRUXELLES, LE 29 SEPTEMBRE.

Em. R., fin ct. 100 1/2	A	Naples, 91 1/2
pri. 1 moi. 000 0/0 dt 1		Rome, 101 0/0
Dette active, 53 1/2 P		Brsil. Rothac. 85 3/4
E. de 1832, 98 0/0 P		E. Ardo. 1835. 42 1/4
Act. Soc. - Gén., 815 0/0		Empr. Gueb. 33 0/0
Banq. de Belg., 111 0/0 P		P. à Amst., 33 33 3/4
S. de c. de cv., 428 A		Fin cour., 00 0/0
Banq. de S. O., 114 0/0 P		D. différée, 14 3/4
S. Hauts-Fourn., 113 1/4 A		Cortés à Par., 00 0/0
Banq. fonc., 98 0/0 A		à Londr., 31 1/2 31
S. du Cha. Flenn., 000 0/0		Coup. Cortés, 00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br., 49 00 A		
Dette act. H. l., 54 0/0		
Syndi. d'amort., 00 0/0		
Loir. av. coup., 99 0/0 P		
inscript., 102 1/2 A		
Métalliques, 402 3/4		

CHANGES.

Amsterdam, 0/0 0/0	
Londres ct., 00 00 0/0	
2 mois, 00 00 0/0	
Paris, 0/0 av.	

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 28, ET 29 SEPTEMBRE.

11 navires, venant de Londres, Dussin, Dardenwerzyl, Carohnerzyl, Riga, St. Pétersbourg, Nicustad, Buenos-Ayres, Gelukstad; chargés d'huile, indigo, corinthes, graine de colzat, orge, tabac, coton, fer, café, riz, sucre et 43,000 cuirs.

MARCHÉS.

Hasselt, le 29 septembre. — From. l'hectol., 14-65 — Seigle 9-35 — Orge, 10-0 — Sarasin, 8-90 — Avoine, 6-00. — Genièvre, à 10 degr. 38. — Beurre, kilog., 4-70

Andel, le 28 septembre. — Froment, l'hectol., 12-45. — Seigle, 10-0. — Orge, 9-60 Avoine, 7-00.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège